



Centre d'Affaires des Professionnels de l'Immobilier

SAS CAPI - Parc Activité Aéroport – Le Lancaster - 455 Rue Alfred Sauvy - 34470 PEROLS

Tél : 04.67.92.46.77 - Fax : 04.67.58.77.40

 www.capifrance.fr  www.capifrance.co.uk

Carte professionnelle délivrée par la préfecture de l'Hérault sous le n° 2006/34/1288 - Siret : 441 338 985 00035 - Code APE : 6831Z -
N° Intracommunautaire: FR 44 441 338 985 - Caisse Garantie CEGI - 128, rue de la Boétie - 75378 PARIS Cedex 08 - 30 000 € sans manipulation de fonds
Compte-loi N° 02400 19177606000 Banque Courtois - Place de la Comédie - 34070 Montpellier Cedex01

BAREME TTC HONORAIRES CAPI

IMMOBILIER TRADITIONNEL ANCIEN

A charge du propriétaire vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat

| PRIX DE VENTE NET | OPTION 1 (TAUX) |
|---------------------------|-----------------|
| De 1€ à 10 000 € | Forfait 2 000 € |
| 10 001 € à 20 000 € | 20% |
| 20 001 € à 30 000 € | 18% |
| 30 001 € à 40 000 € | 16% |
| 40 001 € à 50 000 € | 14% |
| 50 001 € à 60 000 € | 12% |
| 60 001 € à 70 000 € | 10% |
| 70 001 € à 90 000 € | 9.5% |
| 90 001 € à 120 000 € | 9% |
| 120 001 € à 150 000 € | 8.5% |
| 150 001 € à 180 000 € | 8% |
| 180 001 € à 230 000 € | 7.5% |
| 230 001 € à 300 000 € | 7% |
| 300 001 € à 400 000 € | 6.5 % |
| 400 001 € à 500 000 € | 6% |
| 500 001 € à 1 000 000 € | 5.5 % |
| 1 000 001 € à 1 500 000 € | 5% |
| 1 500 001 € à 2 000 000 € | 4.5% |
| 2 000 001 € à 4 000 000 € | 4.2% |
| + De 4 000 000 € | 4% |

OPTION 2 sur DEVIS

Après concertation, après avoir étudié et discuté des difficultés et/ou facilités de la mission, le mandant et le mandataire conviennent librement de la signature d'un devis adapté à leur souhait.

Ce devis tient compte de tous les éléments propres à l'affaire concernée. Il est objectif et plus justement approprié à cette mission et applicable à ce cas.

Cet accord contient les volontés du mandant et mandataire est donc matérialisé par les signatures d'un mandat au tarif convenu dans le devis joint.

Option 1 : tarif de référence.

Option 2 : tarif à déterminer après étude de cas et après devis préalable OBLIGATOIRE contresigné par le mandant et le mandataire, et joint au mandat. En aucun cas l'option 2 ne peut dépasser l'option 1.



A joindre au mandat n°

Tenant compte de l'ensemble de la mission (difficultés, facilités...), établi à la demande expresse du vendeur qui ne souhaite consentir mandat qu'à ces conditions.

DEVIS HONORAIRES DE TRANSACTION

Option 2 du barème

Entre le mandant :

.....
.....
.....
.....

Tél : Email :

Et le mandataire : Centre d'Affaires des Professionnels de l'Immobilier

SAS CAPI - Parc Activité Aéroport – Le Lancaster - 455 Rue Alfred Sauvy - 34470 PEROLS

Tél : 04.67.92.46.77 - Fax : 04.67.58.77.40 - E-mail : contact@capifrance.fr www.capifrance.fr www.capifrance.co.uk

Carte professionnelle délivrée par la préfecture de l'Hérault sous le n° 2006/34/1288 - Siret : 441 338 985 00035 - Code APE : 6831Z-
N° Intra Communautaire: FR 44 441 338 985 - Caisse Garantie CEGI - 128, rue de la Boétie - 75378 PARIS Cedex 08 - 30 000 €sans manipulation de fonds –
Compte-loi N° 02400 19177606000 Banque Courtois - Place de la Comédie - 34070 Montpellier Cedex01

Le rédacteur : Agent Commercial Indépendant RSAC n°

Tel : - E-Mail :

Bien à vendre ou à rechercher :

.....
.....
.....

Prix net vendeur :

Honoraires convenus uniquement en cas de vente :

A charge :

Total prix de vente incluant les honoraires :

Mandat.....**Numéro :**

Fait à, le en deux exemplaires dont un remis au mandant qui le reconnaît.

Le mandant

Signature précédée de la mention

Le Mandataire CAPI

"Convenu et accepté"



BAREME DES HONORAIRES

Cession de commerces et/ou entreprises
Droit au bail, locaux commerciaux

Taux recommandé à ne jamais dépasser

| PRIX DE VENTE | OPTION 1 | OPTION 2 SUR DEVIS |
|-------------------------------------|----------------------------------|--|
| Prix vente < ou égal à 50 000 € | Forfait de 5 000 € HT | Après avoir étudié et discuté des difficultés et/ou facilités de la mission, le mandant et le mandataire conviennent de la signature d'un devis adapté. Ce devis tient compte de tous les éléments propres à l'affaire concernée. Il sera le barème ou tarif de commissionnement approprié et applicable à ce cas particulier. Cet accord sera donc matérialisé par les signatures d'un mandat au tarif convenu dans le devis. |
| Prix vente de 50.001 € à 250.000 € | 10 % HT* du prix de vente | |
| Prix vente de 250.001 € à 750.000 € | 9 % HT* du prix de vente | |
| Prix vente supérieur à 750.001 € | 8 % HT* du prix de vente | |

Le prix de vente s'entend avec la globalité incluant en plus l'éventuel remboursement de compte courant, etc. (cession parts et actions)

**Pourcentage sur le prix de vente (TVA en sus)*

Les honoraires de cession (hors location), qu'ils soient à la charge du vendeur ou de l'acquéreur, ne peuvent dépasser 10% HT du prix de vente. En cas de prix de vente inférieur ou égal à 50.000 €, les honoraires devront être de 5.000 € HT maximum. Par exemple, si le prix de vente net vendeur d'un bien est de 45.000 €, le barème maximum est de 5000€ HT, soit 5980€ TTC.

BAREME DES HONORAIRES

Cession pharmacie

| PRIX DE VENTE | OPTION 1 | OPTION 2 SUR DEVIS |
|---------------|-----------|--|
| | 5% | Après avoir étudié et discuté des difficultés et/ou facilités de la mission, le mandant et le mandataire conviennent de la signature d'un devis adapté. Ce devis tient compte de tous les éléments propres à l'affaire concernée. Il sera le barème ou tarif de commissionnement approprié et applicable à ce cas particulier. Cet accord sera donc matérialisé par les signatures d'un mandat au tarif convenu dans le devis. |



HONORAIRES DE LOCATION

| TARIF LOCATION | OPTION 1 | OPTION 2 SUR DEVIS |
|--|--|--|
| Locaux et terrains commerciaux, artisanaux, industriels, bureaux, entrepôts, garages ... | 10% HT du montant total des loyers des 3 premières années (1 ^{ère} période triennale) | Après avoir étudié et discuté des difficultés et/ou facilités de la mission, le mandant et le mandataire conviennent de la signature d'un devis adapté. Ce devis tient compte de tous les éléments propres à l'affaire concernée. Il sera le barème ou tarif de commissionnement approprié et applicable à ce cas particulier. Cet accord sera donc matérialisé par les signatures d'un mandat au tarif convenu dans le devis. |

L'agent commercial n'est pas habilité à rédiger le bail commercial, ni l'état des lieux

L'état des lieux et la rédaction du bail peuvent être établis par avocats, huissiers, notaires, etc. à la demande du propriétaire et / ou du locataire. Les honoraires convenus avec le rédacteur seront alors directement payés par l'intéressé.



A joindre au mandat n°

Tenant compte de l'ensemble de la mission (difficultés, facilités...), établi à la demande expresse du bailleur qui ne souhaite consentir mandat qu'à ces conditions.

DEVIS HONORAIRES DE LOCATION

Option 2 du barème

Entre le mandant :

.....
.....
.....
.....

Tél : Email :

Et le mandataire : **Centre d’Affaires des Professionnels de l’Immobilier**

SAS CAPI - Parc Activité Aéroport – Le Lancaster - 455 Rue Alfred Sauvy - 34470 PEROLS

Tél : 04.67.92.46.77 - Fax : 04.67.58.77.40 - E-mail : contact@capifrance.fr www.capicommerce.fr

Carte professionnelle délivrée par la préfecture de l'Hérault sous le n° 2006/34/1288 - Siret : 441 338 985 00035 - Code APE : 6831Z-
N° Intra Communautaire: FR 44 441 338 985 - Caisse Garantie CEGI - 128, rue de la Boétie - 75378 PARIS Cedex 08 - 30 000 €sans manipulation de fonds –
Compte-loi N° 02400 19177606000 Banque Courtois - Place de la Comédie - 34070 Montpellier Cedex01

Le rédacteur : Agent Commercial Indépendant RSAC n°

Tel : - E-Mail :

Bien à louer :

.....
.....
.....

Loyer annuel HT et HC :

Honoraires convenus :

A charge :

Loyer annuel + charges locatives :

Mandat de location, numéro :

Fait à, le en deux exemplaires dont un remis au mandant qui le reconnaît.

Le mandant Signature précédée de la mention "Convenu et accepté" Le Mandataire CAPI